



AVIS PUBLIC

Municipalité de Brigham

À TOUS LES RÉSIDENTS DU SECTEUR GUAY BÉNÉFICIAIRES DU NOUVEAU SYSTÈME DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

RAPPEL : DÉPÔT DES DEMANDES DE PERMIS MUNICIPAL

Il y a une semaine, la Municipalité vous faisait parvenir un avis concernant le dépôt des demandes de permis municipal, accompagné de tous les documents exposant les conditions nécessaires à l'émission des permis municipaux pour le branchement au nouveau réseau de distribution d'eau potable.

Nous voulons inviter ceux qui ne l'ont pas déjà fait à déposer leur demande de permis, sans aucun frais, dans les meilleurs délais. Nous vous rappelons que celle-ci doit être remplie par votre fournisseur, conformément aux directives contenues dans le document intitulé « CONDITIONS POUR LE PERMIS MUNICIPAL ».

Pour ceux qui avaient déposé une demande remplie sans l'aide d'un fournisseur ou avant de recevoir ce document, celle-ci est en conséquence incomplète et devra être remise à un fournisseur disposant d'une licence spécialisée adéquate pour être finalisée.

En terminant, chaque demande sera traitée le plus rapidement possible, mais une demande complète et claire permettra de garantir un retour rapide, surtout en cas d'une éventuelle problématique rencontrée.

Donné à Brigham, ce 2^e jour de mai 2024.

Me Pierre Lefebvre, avocat
Directeur général et secrétaire-trésorier